

Confirmation et Validation de Parcours Professionnel AGRICOLE

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Élaborer et valider un parcours de formation qualifiant, qui sera sécurisé avec les organismes de formation intervenant sur les actions qualifiantes de la filière.

L'objectif est de :

- Présenter les métiers de la production agricole ;
- Mettre en œuvre une période d'observation et de pratique professionnelle sur l'entreprise ;
- Acquérir les bases de fonctionnement de l'entreprise agricole en centre de formation ;
- Favoriser la communication positive.

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Demandeur d'emploi souhaitant confirmer son parcours en priorité dans les métiers visés par la qualification du secteur de l'agriculture ;
- Jeunes de - 26 ans accompagné(e)s par les Missions Locales en démarche d'insertion professionnelle ;
- Demandeur d'emploi ayant des souhaits de qualification (première qualification ou reconversion) dans le secteur de l'agriculture.

CONTENU

Module 1 Évaluation du niveau d'entrée 35h en centre ;

Module 2 Découverte des métiers, de l'entreprise et de l'organisation du travail 70h en centre ;

Module 3 Apports techniques dans la maîtrise des gestes professionnels 35h en centre ;

Module 4 Pratique en entreprise.

LE CALENDRIER ET LA DURÉE DU PARCOURS

- Du 15/03/21 au 07/05/21
- 280 heures dont 140h en centre 140h en entreprise.
Le rythme est d'une semaine sur deux.

Chloé BARRÉ

03.24.33.71.11

c.barre@ardennes.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture des Ardennes

1, rue Jacquemart-Templeux

08 013 CHARLEVILLE MÉZIÈRES CEDEX

financé par